

Pau, le 15 octobre 2014

ATTESTATION

Je soussigné, Directeur de la Caisse de MSA

SUD AQUITAINE certifie que :

la société : NOM SOCIETE

dont le siège est situé : ADRESSE

relève de mon organisme sous le n° Siren :

Elle est constituée de :

Nom Prénom Matricule	Date d'affiliation	Qualité ou SIREN
NOM SOCIETAIRE 1	01/03/2007	membre de société non salarié agricole à titre principal
NOM SOCIETAIRE 2	01/03/2007	membre non salarié non affilié
NOM SOCIETAIRE 13	01/03/2007	membre de société non salarié agricole à titre principal

L'attestation MSA doit obligatoirement comporter la mention "à titre principal".

Le dossier Equiqualité, les cartes de propriété des chevaux ainsi que les attestations de participation aux concours doivent être au nom de la personne affiliée à titre principal.

Ici, les sociétaires 2 et 3 peuvent déposer un dossier Equiqualité, tandis que le sociétaire 2 n'en aura pas la possibilité.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A Pau, le 15/10/2014

Le Directeur